Service départemental d'incendie et de secours

HAUTE-LOIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-284300019-20240213-2024_DELBU_005-DE
Reçu le 15/02/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 13 février 2024

Membres en exercice : 4
Présents : 2
Procurations : 2
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 12 janvier 2024

DÉLIBÉRATION N° BU 2024 - 005

Renouvellement contrat de la logisticienne de la sous-direction santé

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 février, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 2 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème Vice-Présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, directeur – chef de corps ;
- Colonel Guillaume OTTAVI, directeur adjoint – commandant en second ;
- Commandant Eric PEREZ, chef du groupement formation.

Étaient excusés avec procuration :

- M. Michel CHAPUIS, 1er Vice-Président du bureau du conseil d'administration ; procuration à Madame la Présidente ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème Vice-Présidente du bureau du conseil d'administration ; procuration à Madame la Présidente.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

AR Prefecture

043-284300019-20240213-2024_DELBU_005-DE
Reçu le 15/02/2024

DÉLIBÉRATION N° BU 2024-005 : Renouvellement contrat de la logisticienne de la sous-direction santé

Madame Nadège DARNE a été recrutée à la sous-direction santé du SDIS 43 le 23 janvier 2023 en tant qu'adjointe technique contractuelle et affectée à la logistique de la pharmacie à usage interne du SDIS.

Elle donne entièrement satisfaction dans sa manière de servir.

Il est proposé, en accord avec l'intéressée, de reconduire le contrat initial d'une année pour un an supplémentaire dans des conditions identiques au contrat initial, à l'exception du temps de travail :

- Temps plein jusqu'au 31 mars 2024 ;
- Temps non complet à hauteur de 90% à partir du 1er avril 2024 jusqu'au 22 janvier 2025.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du bureau valident le renouvellement du contrat de Mme Nadège DARNE pour un an dans les conditions exposées ci-avant.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE AU RETOUR DE LA PRÉFECTURE

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

MARIE-AGNÈS PETIT